

1

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché sur appel d'offres ouvert pour l'acquisition de matériels, de logiciels et de prestations de services destinés à l'évolution du système de sauvegarde des données informatisées

P.J. : 1 projet de délibération

Les infrastructures systèmes hébergeant le système de sauvegarde des données doivent faire l'objet d'une évolution majeure. En effet, les infrastructures actuelles bien qu'ayant été régulièrement mises à jour arrivent aujourd'hui au maximum de leur capacité de traitement et de stockage.

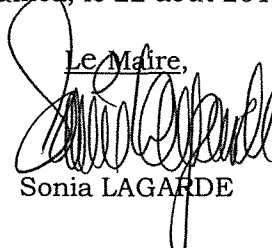
Afin de faire face aux besoins de l'évolution du système d'information à court et moyen termes, la Ville de Nouméa se doit de remplacer les équipements existants par des matériels et logiciels plus performants et de capacités supérieures.

Aussi, compte tenu du montant estimé du marché à 40 millions de F/CFP, un appel d'offres sera lancé prochainement pour l'acquisition de matériels, de logiciels et de prestations de services.

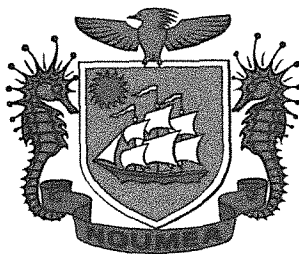
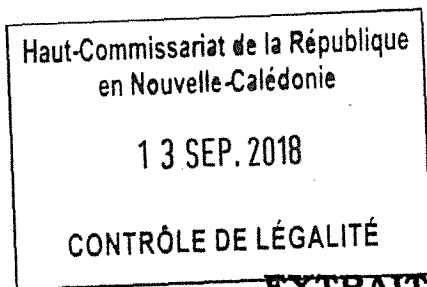
Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ledit marché avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la commission d'appel d'offres.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 22 août 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 11 septembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 05.09.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
DATE D'AFFICHAGE 05.09.2018	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Angélo PITO
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dina REY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Daniel LEROUX	M.	Patrick SENS
		Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 28	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
Nombre de votants	: 41	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
(13 procurations)		M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Gaël YANNO
		Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle LAFLEUR
		M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
		Mme	Sabine KAGY	Mme	Sonia BACKES
		M.	Christophe OBLED	M.	Jonas TAOFIFENUA
		M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Charles ERIC
		Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Mireille LEVY
		M.	Christophe CHEVILLON	M.	Hnadriane HNADRIANE
		Mme	Laurène CASSAGNE		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/676

autorisant la signature d'un marché sur appel d'offres ouvert pour l'acquisition de matériels, de logiciels et de prestations de services destinés à l'évolution du système de sauvegarde des données informatisées

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **11 SEP. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/615 du 31 juillet 2018 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/156 du 22 août 2018,

La Commission de l'Administration Générale entendue en séance du 28 août 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 1er /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer le marché sur appel d'offres ouvert et à intervenir avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la commission d'appel d'offres pour l'évolution du système de sauvegarde des données informatisées.

ARTICLE 2 /

L'étendue des besoins à satisfaire recouvre l'acquisition de matériels, de logiciels et de prestations de services destinés à l'évolution du système de sauvegarde des données informatisées.

ARTICLE 3 /

Le montant de ce marché est estimé à 40.000.000 F/CFP.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 11 SEP. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 12 SEP. 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.S.I.	- 1
AFFICHAGE	- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 13 SEP. 2018
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~

et/ou publié le 13 SEP. 2018
est exécutoire de plein droit



~~Pour le Maire et par délégation,~~

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances